CAP **N6**

À VOUS DE DONNER CORPS



VOTEZ LA CGT

ÉLECTIONS PRO 2026

« SECRÉTAIRES ADMINISTRATIFS ET TECHNICIENS »

VOTEZ

DU 3 AU 10 DÉCEMBRE

ÉLECTIONS PRO 2026
« SECRÉTAIRES ADMINISTRATIFS ET TECHNICIENS »

PROFESSION DE FOI



CAP : Commission Administrative Paritaire

N° 6 « SECRÉTAIRES ADMINISTRATIFS ET TECHNICIENS »

DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026, VOTONS CGT

Secrétaires administratif·ves et technicien·nes: nos métiers sont différents mais vos droits méritent la même défense.

QUI SOMMES-NOUS ?

La CGT est **un syndicat de terrain.** Nous allons à votre rencontre, nous écoutons vos difficultés et nous portons vos revendications, **quel que soit votre métier.** Nous défendons le statut, le service public, le salaire, la reconnaissance de la pénibilité et des conditions de travail dignes.

Notre force tient aussi à **la connaissance des textes.** Nous vous accompagnons dans vos démarches et vos recours, y compris devant le tribunal administratif lorsque c'est nécessaire. Avec nos Documents pour les nulos, **nous vous rendons le droit plus accessible.**

Et parce qu'un **syndicat doit être transparent,** la CGT en fait une exigence : nous publions ce que nous revendiquons, ce que nous obtenons et ce qu'il reste à conquérir. En quelques clics sur nos sites internet, vous pouvez mesurer l'ampleur de ce travail et suivre nos mandats en toute transparence. Un travail collectif considérable, que nous devons à l'engagement de nos militantes et militants.

Aussi, la CGT porte une identité claire et une ligne syndicale constante, ancrées dans son histoire, ses valeurs et ses principes. Nous défendons un service public gratuit, accessible à tous, assuré par des fonctionnaires respectés et justement rémunérés. Ce socle guide nos positions et nos actions, sans céder aux discours de circonstance ni aux logiques clientélistes.

Notre principe est simple : vous ne devez jamais rester seuls face à une décision que vous ne comprenez pas ou que vous estimez injuste.

UNE CAP, À QUOI ÇA SERT AUJOURD'HUI ?

Aujourd'hui, la CAP intervient uniquement dans vos situations individuelles : refus de titularisation, procédures disciplinaires, recours CREP... Le saviez-vous ? Vous pouvez aussi demander sa saisine pour contester un refus de temps partiel, de télétravail ou de congés par exemple.

UNE CAP, COMMENT ÇA FONCTIONNE EXACTEMENT ?

Elle réunit vos représentants syndicaux élus et les représentants nommés par l'administration. Chacun de vos dossiers y est examiné et discuté : vos représentants défendent et garantissent vos droits et vos arguments, face à ceux de l'administration. À l'issue de ces échanges, la CAP rend un avis. La décision finale appartient a l'autorité administrative, qui reste libre de suivre cet avis, même s'il s'y conforme souvent. Notre dernier compte rendu, par exemple, vous donne une lecture de notre rôle précis.

Voter pour la CAP, c'est choisir vos représentants qui défendront vos situations individuelles. Du 3 au 10 décembre 2026, donnons de la force à une représentation syndicale proche de vous, qui connaît vos métiers et vos droits.

Du 3 au 10 décembre 2026, voter CGT pour :

- **défendre nos emplois, nos statuts, nos métiers et nos missions ;**
- **améliorer nos conditions de travail et nos moyens au quotidien ;**
- **défendre le service public et ses principes.**

Notre bilan

DÉFENDRE VOS DROITS, FAIRE RECONNAÎTRE VOS MÉTIERS

La CGT a défendu les secrétaires administratifs et les techniciens : reconnaissance des métiers, rémunérations et perspectives de carrière. À la PJJ, dans les services judiciaires, l'administration pénitentiaire et les services d'insertion et de probation, nos militants ont agi auprès des personnels.



ÉLECTIONS PRO 2026

« SECRÉTAIRES ADMINISTRATIFS ET TECHNICIENS »

Notre bilan (suite)

Filière technique : défendre un avenir dans toutes les directions
Face aux externalisations et à la fragilisation de la filière, nous avons défendu les compétences au sein du service public et la reconnaissance de l'expertise des personnels, indispensables aux établissements et services. Dans le projet de réforme, nous avons porté une filière structurée, avec des emplois de catégories B et A et des perspectives d'évolution dans chaque secteur : services judiciaires, administration pénitentiaire, insertion et probation, PJJ. Nous avons demandé des engagements et des moyens.

Filière administrative : promouvoir sans fermer les portes
La CGT a porté une réforme ambitieuse : requalification des emplois, passages de C en B et reconnaissance statutaire et salariale des missions de niveau supérieur. Nous avons aussi défendu le maintien de la catégorie C, voie essentielle de promotion sociale permettant notamment l'accès à la fonction publique sans le baccalauréat. Sa suppression exclurait des personnes ayant toute leur place dans nos services. Pour une fonction publique ouverte à tous. Face au tassement indiciaire, nous avons porté la revalorisation de chaque catégorie, des grilles reconnaissant qualifications, responsabilités et expérience, et un véritable gain salarial lors des promotions.

Rémunérations : des avancées concrètes
Pour les secrétaires administratifs, la CGT a fait reconnaître des fonctions ouvrant droit à la NBI et obtenu son attribution dans plusieurs services. Nous sommes intervenus pour les collègues éligibles encore privés de leurs droits. Nous avons aussi obtenu un groupe de fonctions IFSE spécifique pour les secrétaires administratifs exerçant en hébergement à la PJJ : un gain indemnitaire conséquent reconnaissant leurs contraintes et responsabilités. Et plus largement, la CGT a participé activement à la revalorisation forfaitaire des IFSE.

Mobilités et avancements : défendre la transparence
Le retrait des compétences des CAP a supprimé un contrôle collectif essentiel. Pour les secrétaires administratifs comme pour les techniciens, les arbitrages sont devenus plus opaques, avec le profilage des postes et les mobilités au fil de l'eau. Nous avons continué à accompagner les agents, porter leurs demandes et contester les décisions injustes. Nous avons défendu des règles connues, des critères objectifs et le retour des représentants du personnel dans l'examen des mobilités et avancements, ainsi que le contrôle par la CAP des mutations dites « dans l'intérêt du service ».

Chaque avancée est collective. Avec vous, nous voulons renforcer cette force pour obtenir davantage de reconnaissance, de justice et de transparence.

NOS REVENDICATIONS !

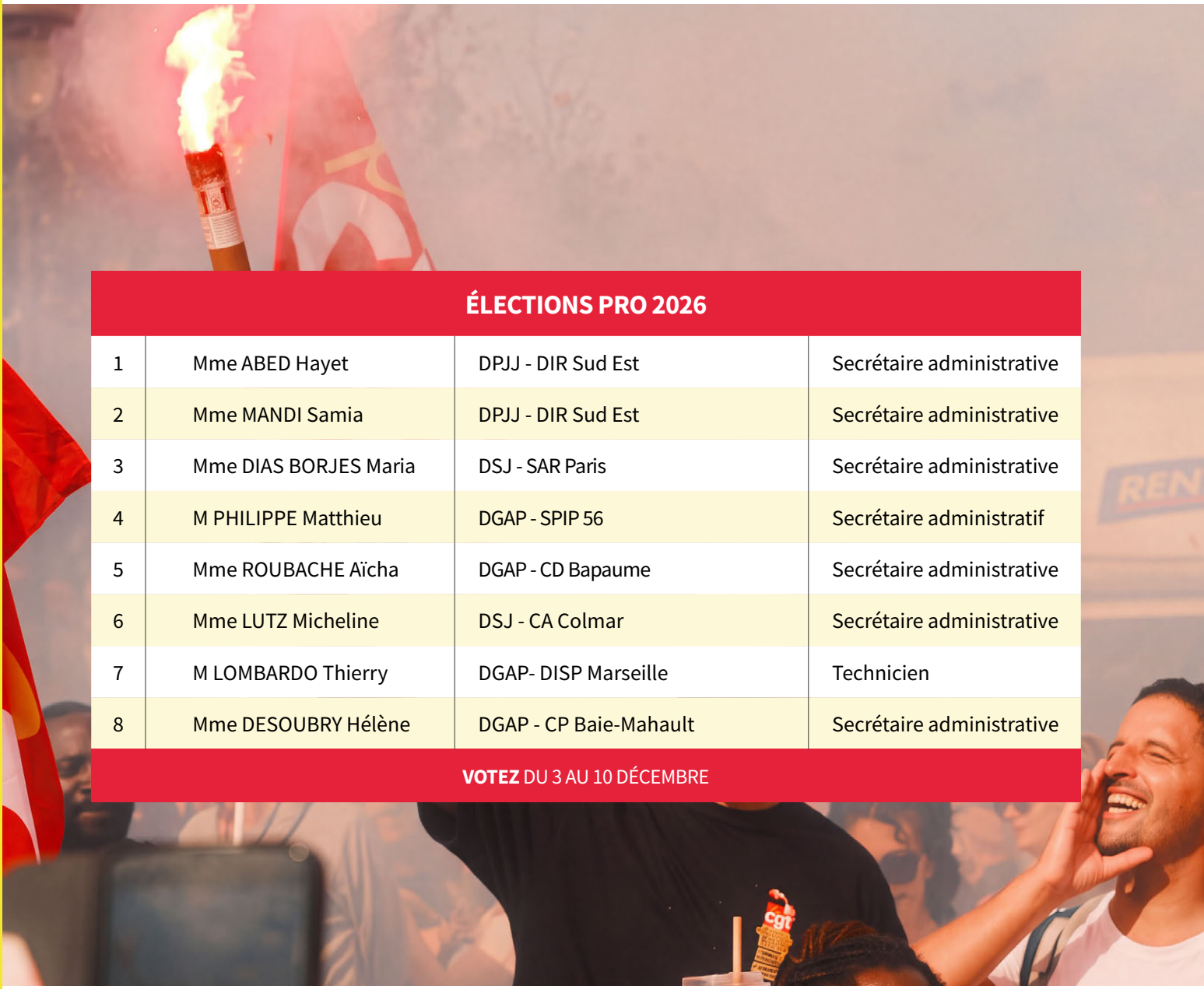
1. **Revaloriser les rémunérations :** augmenter de **10 % les grilles indiciaires** pour reconnaître les responsabilités, la technicité des missions et la charge de travail ; r**evaloriser l'IFSE de 2 000 € par an** pour chaque secrétaire administratif et chaque technicien.
2. **Garantir une rémunération durable et des droits à la retraite :** convertir les socles indemnitaires en points d'indice, s**upprimer la rémunération au mérite** et remplacer le CIA par **un véritable treizième mois**.
3. **La fin de la proratisation du CIA** pour les personnels à temps partiel.
4. **Garantir l'attribution de la NBI** à tous les agents remplissant les conditions prévues par le décret de 2001.
5. **Ouvrir de véritables perspectives de carrière :** mettre en œuvre **un plan ambitieux de requalification des emplois en catégorie A** et augmenter significativement les possibilités de promotion interne et d'avancement de grade.
6. **Rétablir des CAP de plein exercice :** abroger la loi de transformation de la fonction publique et **rendre aux représentants du personnel leurs compétences** dans l'examen des mobilités, des avancements et des mutations dites « dans l'intérêt du service », avec des règles transparentes, objectives et connues de tous.
7. **Garantir une mobilité équitable et lisible : mettre fin au profilage des postes pour tous les corps** et instaurer **deux campagnes de mobilité par an,** en remplacement des mobilités au fil de l'eau, dans le respect des situations personnelles et familiales.
8. **Garantir des effectifs à la hauteur des besoins :** anticiper les recrutements et les départs pour prévenir les surcharges de travail et mieux absorber les pics d'activité.
9. **Faire de la formation un droit effectif :** garantir, sur le temps de travail, l'accès à la **formation continue et qualifiante,** aux préparations aux concours internes et aux examens professionnels, pour favoriser la promotion sociale et accompagner l'évolution des métiers et des outils numériques.

Pour tout savoir
· Docs pour les nulos
· Livrets revendicatifs…
· Tracts et actions au quotidien….

www.cgt-justice.fr
www.cgtpenitentiaire.com
www.cgtspip.org
www.cgtpjj.fr

ÉLECTIONS PRO 2026
« SECRÉTAIRES ADMINISTRATIFS ET TECHNICIENS »

LISTE DES CANDIDATURES



ÉLECTIONS PRO 2026			
1	Mme ABED Hayet	DPJJ - DIR Sud Est	Secrétaire administrative
2	Mme MANDI Samia	DPJJ - DIR Sud Est	Secrétaire administrative
3	Mme DIAS BORJES Maria	DSJ - SAR Paris	Secrétaire administrative
4	M PHILIPPE Matthieu	DGAP - SPIP 56	Secrétaire administratif
5	Mme ROUBACHE Aïcha	DGAP - CD Bapaume	Secrétaire administrative
6	Mme LUTZ Micheline	DSJ - CA Colmar	Secrétaire administrative
7	M LOMBARDO Thierry	DGAP- DISP Marseille	Technicien
8	Mme DESOUBRY Hélène	DGAP - CP Baie-Mahault	Secrétaire administrative

VOTEZ DU 3 AU 10 DÉCEMBRE